

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Lacolle

AVIS est donné par le soussigné, lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté les règlements et la résolution suivante :

- **Règlement numéro RU 2022-0204-05 concernant le zonage**
- **Règlement numéro RU 2022-0208-02 concernant les permis et certificats**

En date du 11 juillet 2024, qu'un avis de conformité de la MRC du Haut-Richelieu fut délivré et que le règlement et la résolution mentionnés ci-haut entrera en vigueur le 10 septembre 2024 conformément à la Loi.

---

AVIS est donné par le soussigné, lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement et la résolution suivante

- **Règlement numéro RU 2022-0237 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lacolle**

Le règlement et la résolution mentionnés ci-haut entrera en vigueur le 10 septembre 2024 conformément à la Loi.

---

Les règlements et leurs résolutions sont disponibles pour consultation au bureau municipal sis au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle, au cours des heures normales d'ouverture.

Donné à Lacolle, ce neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.

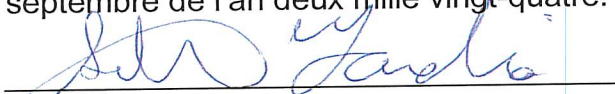


SILVIO GAUDIO  
Greffier-trésorier et  
Directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 18h00 en ce neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat en ce neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.



SILVIO GAUDIO  
Greffier-trésorier et  
Directeur général